



Travaux:

Avenue de Bourgogne, rue de Nesvres, rue  
du Moulin Mirault

**SAINT DESERT**

*RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT*

**Direction de l'Eau et de l'Assainissement**

# Sommaire

- 1 – Contexte de l'assainissement de Saint Désert.
- 2 – Présentation des travaux
  - Présentation du projet d'assainissement
- 3 – Points Techniques
  - Création d'un réseau séparatif : définition
  - Le regard de branchement

# 1 - Contexte de l'assainissement – Saint Désert

Les eaux usées de la commune de Saint Désert sont actuellement traitées par une lagune et un filtre planté de roseaux.

La station filtre planté de roseaux a été terminée en 2017.

Le réseau de collecte de la commune est constitué de 2500 m de réseau séparatif et 5500 m de réseau unitaire.

Les investigations de terrain réalisées dans le cadre des schémas directeurs ont permis de démontrer:

- Une intrusion d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) dans les réseaux d'assainissement.
- Un déversement d'eaux usées dans le milieu naturel
- Des surcharges hydrauliques par temps de pluie
- Un dysfonctionnements des unités de traitement.



# 1 - Contexte de l'assainissement – Saint Désert

En période de nappe haute, la proportion d'ECPP drainées par le système par rapport au volume journalier total de temps sec (TS) est évaluée à **83%** :

- Débit EU = 90 m<sup>3</sup>/j
- Débit ECPP = 440 m<sup>3</sup>/j
- Débit total TS = 530 m<sup>3</sup>/j.

Les intrusions d'ECPP sont donc **très élevées** en période de nappe haute. Des infiltrations d'eaux claires importantes en phase de ressuyage surchargent également les réseaux.

Après reconnaissance, un secteur de réseau unitaire a été déterminé comme critique : Avenue de Bourgogne - rue de Nesvres - Rue du Moulin Mirault



# 1 - Contexte de l'assainissement – Saint Désert

Des inspections complémentaires ont identifié des sources d'apports importants d'eaux claires (240 m<sup>3</sup>/j) sans possibilité de leur trouver un autre exutoire. (Eq: 2000 hab)

Sur ce secteur 22 habitations et une boîte de nuit sont raccordées représentant un débit théorique journalier de 20 m<sup>3</sup>/j.



**CALCUL DU :** oct-17

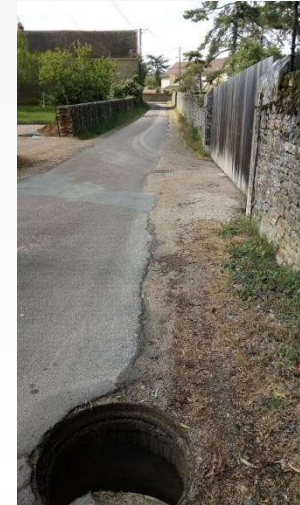
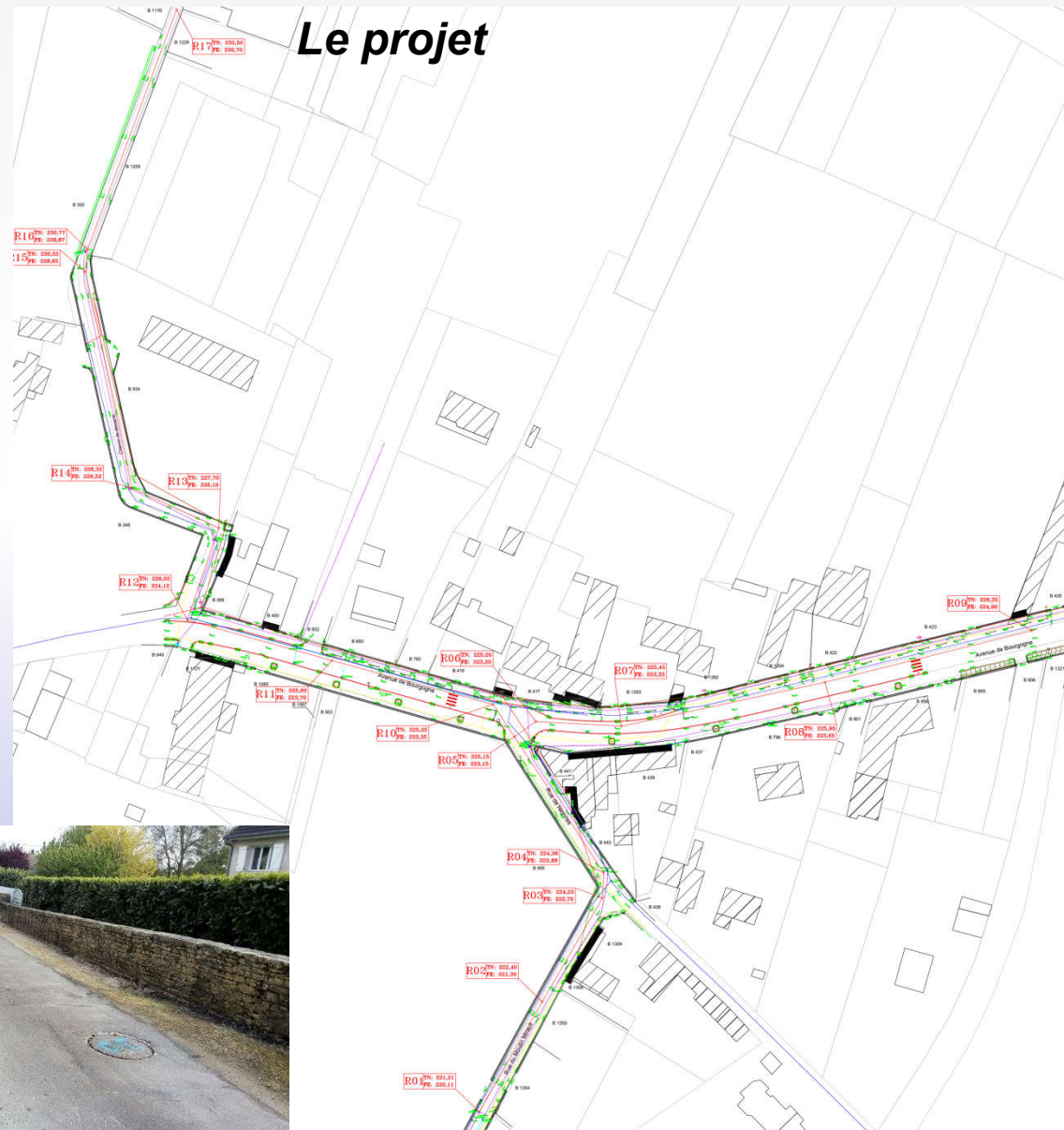
DATE du cumul journalier	Degrillage		
	Nbre dem. Degrilleur	Temps marche Degrilleur	Volume entrant
01/10/2017	108 Nb	3.51 h	2237 m <sup>3</sup>
02/10/2017	102 Nb	3.74 h	2237 m <sup>3</sup>
03/10/2017	100 Nb	4.12 h	2237 m <sup>3</sup>
04/10/2017	98 Nb	3.27 h	946 m <sup>3</sup>
05/10/2017	95 Nb	3.14 h	408 m <sup>3</sup>
06/10/2017	93 Nb	3.18 h	412 m <sup>3</sup>
07/10/2017	92 Nb	3.07 h	390 m <sup>3</sup>
08/10/2017	104 Nb	4.23 h	501 m <sup>3</sup>
09/10/2017	95 Nb	3.11 h	421 m <sup>3</sup>
10/10/2017	90 Nb	3.11 h	385 m <sup>3</sup>
11/10/2017	95 Nb	3.17 h	391 m <sup>3</sup>
12/10/2017	94 Nb	3.14 h	391 m <sup>3</sup>
13/10/2017	66 Nb	2.24 h	229 m <sup>3</sup>
14/10/2017	55 Nb	1.83 h	139 m <sup>3</sup>
15/10/2017	62 Nb	2.06 h	143 m <sup>3</sup>

## 2 - Présentation du projet

### *Le projet*

- 22 habitations ont été visitées par le bureau d'étude ARTELIA cet été, pour préparer le projet.
- L'opération consiste à créer un réseau séparatif «Avenue de Bourgogne, rues de Nesvres et du Moulin Mirault» sur environ 620 ml, secteur actuellement pourvu de réseaux unitaires.
- Création de 22 branchements de particuliers EU.
- Pose de 22 boîtes de branchement EP.
- 17 regards de visite,
- **Nombre d'équivalents habitants transitant par le réseau: 100 EH.**
- Le réseau unitaire existant sera transformé en réseau d'eaux pluviales.

## 2 - Présentation du projet



## 2 - Présentation du projet

### *Le projet*

Maître d'ouvrage : LE GRAND CHALON

Maître d'œuvre : ARTELIA

Entreprise : E.H.T.P

Montant de l'opération: 228 000 € TTC

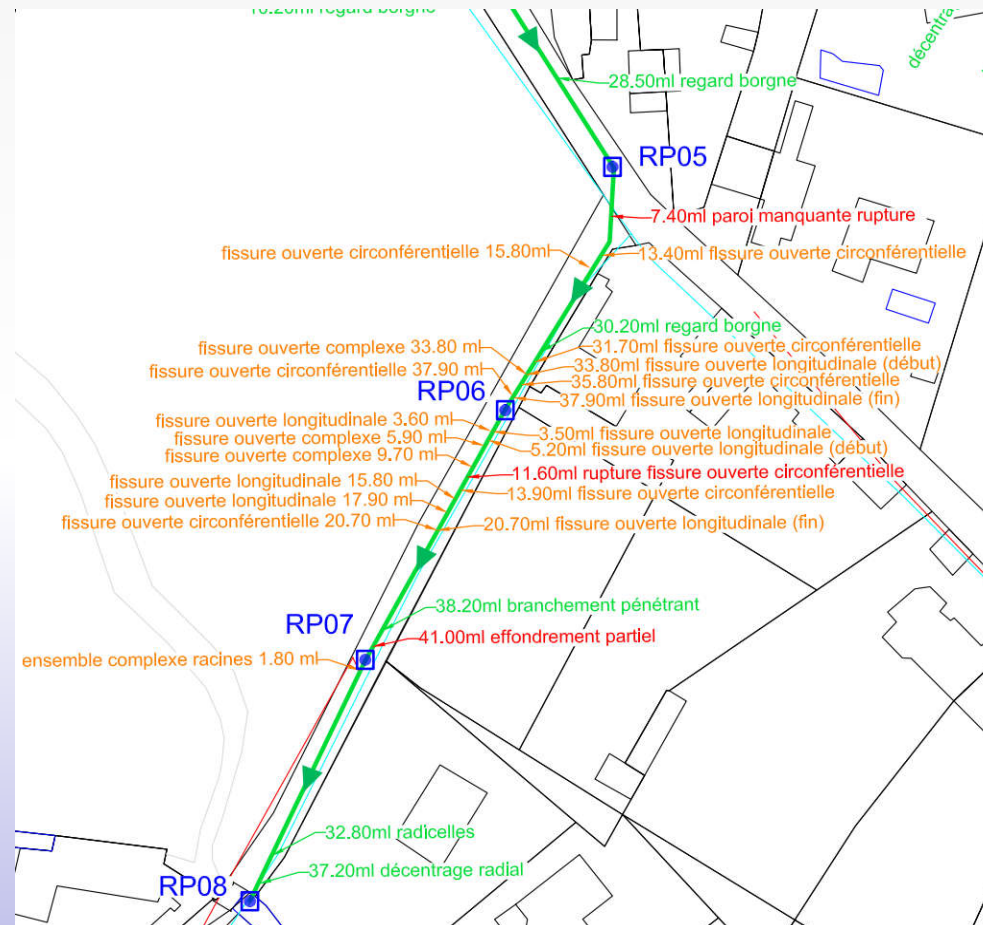
Durée : 12 semaines (+ période de préparation de 2 semaines).

Démarrage : décembre 2017



## 2 - Présentation du projet

### Deuxième partie - 2018



Une opération de chemisage sera programmée en 2018 pour réhabiliter les tronçons dégradés du réseau existant rue du Moulin Mirault

Réunion publique du mardi 24 octobre 2017.

## 3 - Aspects Techniques

### *Réseau séparatif : définition*

Le réseau d'assainissement installé sera de type : **séparatif**.

- Il est conçu pour recevoir uniquement les eaux usées.
- Il est strictement interdit de raccorder des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement.
- Ne seront repris pendant les travaux du nouveau réseau que les branchements d'assainissement sans eaux pluviales.



## 3 – Aspects Techniques

### *Le regard de branchement.*



- Deux regards de branchement seront installés en limite de propriété sur domaine public ; leur emplacement sera validé avec chaque usager.
- Ce regard matérialise la limite de responsabilité entre le domaine public et le domaine privé.



## 3- Modalités de raccordement

### *Le raccordement sur le réseau public*

- Lors des travaux, il sera repris sur le nouveau collecteur des eaux usées uniquement les branchements d'assainissement d'habitation, sans eaux pluviales,
- En cas de non séparation des eaux des habitations, un courrier sera envoyé à chaque usager avec un descriptif des travaux à prévoir.
- Vous disposer d'un délai d'un an pour réaliser les travaux,
- Le Grand Chalon procédera à des contrôles de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales, et de l'étanchéité des branchements (tests à la fumée, passage caméra, contrôles à la parcelle...).

**Merci de votre écoute**

**Les réunions de chantier se dérouleront les mardis après midi.**

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à l'avancement des travaux.

**Merci de votre écoute.**